

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 février 2018

Compte-rendu de séance

L'an Deux Mil dix-huit, le mardi vingt-sept février à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Brézé, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présence de Monsieur André NIORT, Maire

Convocation en date du : 20 février 2018

Étaient présents : Mmes Mrs : NIORT André Maire, VASSEUR Nathalie, DENIS Michel, LACASSIN Nelly, MAURICET Jean-Paul - Adjoint, BRUNET Nadine, HALTEAU Philippe, MARTIN Juliette, HUET Murielle - Conseillers municipaux.

Étaient excusés : RICHART Dominique, ONILLON Florence, VAHÉ Éric, GUILLOT Jean-François, POROU Noël et PAVILLON Thierry.

Secrétaire de séance : HUET Murielle

Pouvoirs : Le Conseiller VAHÉ Éric a donné pouvoir pour le représenter, émettre tout vote et signer tout document à Madame HUET Murielle.

Le Conseiller ONILLON Florence a donné pouvoir pour le représenter, émettre tout vote et signer tout document à Monsieur NIORT André.

Ordre du jour :

- 1°) Acompte participation communale 2018 au SIVOS
- 2°) Participation financière au centre aéré AFRIEJ
- 3°) Renouvellement de contrat pour un agent au service technique
- 4°) Maintenance informatique

Questions diverses

1°) Acompte participation communale 2018 au SIVOS

Madame VASSEUR Nathalie, Présidente du SIVOS, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le versement de la participation au SIVOS, à hauteur de 20% de son montant global, soit 17 727,00 €

CHARGE ET AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

2°) Participation financière au centre aéré AFRIEJ

Le subventionnement de ces accueils de loisirs a été défini à raison de 3€ par demi-journée et 5€ par jour, ce qui représente pour l'année 2017 la somme de 1 789,31 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le reversement de cette somme à l'AFRIEJ

CHARGE ET AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

3°) Renouvellement de contrat pour un agent au service technique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

RENOUVELLE le contrat de l'adjoint technique déjà en place jusqu'au 30 avril 2018,

CHARGE ET AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

4°) Maintenance informatique

N'ayant pas eu les informations nécessaires pour traiter ce dossier, la délibération est reportée pour un prochain conseil municipal.